

L'article 52 du Règlement

que celui de l'Alaska se produise dans les 20 années qui allaient suivre. Les probabilités ont grimpé à 100 p. 100 en 16 ans.

J'estime qu'il faut de toute urgence mettre toutes les ressources nationales à contribution. Nous devons nous doter d'un plan d'urgence et effectuer davantage de recherche et de développement dans ce domaine. Il faudrait des accords internationaux mieux conçus. Nous devons nous doter d'un plan d'urgence militaire-civil pour faire face à des situations de ce genre. Il faudrait une réglementation nationale plus adéquate et des peines plus sévères pour ceux qui y contreviendront. Il faudra pour cela de l'argent. Je ne vois pas pourquoi on ne demanderait pas aux sociétés pétrolières qui font des profits de fournir l'argent immédiatement.

En terminant, le très grave déversement de pétrole qui touche maintenant les côtes et qui risque d'atteindre la côte ouest du Canada, révèle toute la vulnérabilité de nos trois océans face aux pétroliers. Notre pays est bordé par trois océans. Il faut donc nous doter de mesures à la dimension du territoire, d'un plan d'urgence applicable dans les trois océans.

• (0130)

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre à nouveau la parole à la Chambre et je regrette seulement que nous devions parler d'une catastrophe comme celle dont nous avons été témoins. Je songe à l'emplacement géographique de ma circonscription, qui est bordée, au nord, par la rivière Fraser, à l'ouest, par le détroit de Géorgie et, au sud, par Boundery Bay. Et, par-delà la baie, il y a la raffinerie de Cherry Point, dont le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) a parlé et, bien sûr, il s'agit de l'un des points de livraison du pétrole de l'Alaska dont il est question ce soir. Toute l'extrémité ouest de ma circonscription est très fragile, du point de vue de l'environnement, et nous avons l'estuaire du Fraser qui est très vulnérable à tout déversement ou autre atteinte.

Au fil des ans, j'ai eu le privilège de travailler dans plusieurs endroits, sur la côte ouest. Depuis Carmenolite, dans le sud, jusqu'à Markley Sound, où s'est produite la récente marée noire. J'ai également travaillé dans le Niska Sound et dans la région de Patsino. Je sais donc très bien la configuration des lieux, et je suis en mesure de comprendre ce qui s'est produit lors de la marée noire qui a frappé la côte ouest en janvier. J'ai en outre eu le privilège de travailler à Fort Simpson, dernière réserve indienne avant d'entrer dans l'enclave de l'Alaska et au village de Metlakatla. J'ai constaté l'isolement, j'ai vu la désolation et j'ai admiré la beauté de la côte ouest du Canada. Monsieur le Président, croyez-moi, la situation est réellement catastrophique dans l'enclave de l'Alaska et dans le sud-est de cet État. C'est un désastre écologique, un désastre dont la plupart d'entre nous ne peuvent

saisir l'ampleur. Nous n'avons jamais imaginé un tel désastre. Nous ne l'avons pas vu; je crois que nous ne pouvons par conséquent fonder notre jugement que sur les photographies et sur notre connaissance de la région. Je crois cependant, monsieur le Président, qu'il nous faut reconnaître que l'incident s'est produit en eaux américaines. Et que c'est un navire américain qui est en cause. La situation a été prise en main par des Américains, et je ne comprends pas que l'opposition recherche aujourd'hui un capital politique dans un tel désastre écologique naturel et qu'elle demande la démission d'un ministre. Le ministre n'a rien à voir avec ça. L'accident s'est produit dans un autre pays, dans une région sur laquelle il n'a aucun contrôle. L'opposition s'est plaint de l'inaction du gouvernement. Je crois pourtant que le gouvernement a fait tout en son pouvoir à la suite des deux désastres qui ont frappé la côte ouest.

Je crois qu'il faudrait se demander ce que le gouvernement aurait pu faire, qu'il n'a pas fait. D'abord, on nous a reproché de ne pas nous être précipités sur les lieux avec du matériel supplémentaire, de la main-d'oeuvre, des navires. Et puis, il faut bien se rendre compte que le déversement a eu lieu en eaux américaines, et il faut respecter la souveraineté américaine. Nous avons offert de l'aide, que les Américains ont acceptée. C'est alors que nous sommes intervenus et que nous avons fait ce que nous avons pu. On a dit que nous aurions pu leur fournir des barrières de rétention. Mais nous avons jugé que, l'huile s'étant dispersée loin du navire, jusqu'en pleine mer, et que la vitesse des vents ayant atteint 100 kilomètres heure, ces barrières seraient tout à fait inutiles.

Il a été question de produits chimiques, et nous venons de mentionner, ou plutôt l'opposition vient de signaler, que les produits chimiques ont fait plus de mal que de bien en maintes circonstances. On nous a reproché de ne pas avoir utilisé de dispositifs de ramassage mais, là encore, on ne nous en a pas demandé, et nous avons jugé qu'avec les dispositifs qu'ils avaient, les Américains n'étaient capables de récupérer qu'environ 3 500 barils d'huile sur la masse qui a été déversée. Je crois que ce qu'il faut bien comprendre, ici, c'est l'ampleur incroyable de ce déversement et la nécessité de prendre des mesures énergiques dès qu'un tel incident se produit. Parce qu'il a eu lieu en dehors des eaux canadiennes et loin des agglomérations, il a été impossible d'intervenir aussi bien que le gouvernement l'aurait voulu.

Je crois que nous devons tenir compte des caractéristiques topographiques du pays et de sa faible densité de population. Son littoral est si accidenté qu'il est impossible de nettoyer les plages, de laver les oiseaux et de réparer les gâchis là-bas et, dans ce cas encore, nous voyons le rôle qu'ont joué les conditions atmosphériques lors de ce désastre, les vents éparpillant l'huile, ce qui a empêché les dispositifs de rétention et tout le reste de